



Hérault

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 08/04/2026

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 02/04/2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 29

Présents (27) :

- Edith GUTIERREZ
- Richard RAMBLADO
- Sylvie VINCENT
- Jean-Philip GORGET
- Nathalie LOZZA
- Mathéo GINE
- Emmanuella M'TIMA
- Jean-Yves POUZACHE
- Magali ROUVIER
- Fernand DROUET
- Alain JAFFUEL
- Catherine ESCUDERO
- Jean-Michel DEMAR
- Sophie DIKOFF
- Valérie DI PASQUALE-MAURICE
- Magaly PINELLI
- Amandine BOUSQUET
- David FILIOL
- Yoann MERIGUET
- Mathieu GUILLAUME-BOULEAU
- William ARS
- Patricia BELKADI
- Olivier DELMAS
- Gautier VIDAL
- Magali TOURNIE
- Anne GACHON
- Amélie ZAROUKIAN

Absents représentés (2) :

- Robert MARTY : pouvoir à Magali ROUVIER
- Suzanne LAURENT-GIMENO : pouvoir à Catherine ESCUDERO

Secrétaire :

Magali ROUVIER

DELIBERATION D2026-37 – AIDE AU FONCTIONNEMENT CAF HANDICAP – DEMANDE DE SUBVENTION -- APPROBATION

Madame le Maire rappelle au Conseil que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault soutient financièrement le fonctionnement de certains projets.

Les « *Fonds Locaux* » contribuent à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires.

En complément des prestations légales et des prestations de service, il permet de développer des solutions (sur mesure) pour répondre aux enjeux suivants :

- accompagner la structuration et l'adaptation de l'offre sur les territoires afin d'accroître son accessibilité
- agir sur l'autonomie des personnes et prévenir ainsi les situations d'exclusion
- expérimenter de nouveaux modes d'actions et de coopérations favorisant un investissement social pérenne.

Dans le cadre de ce financement, une demande de subvention a été effectuée pour l'accueil d'enfants porteur de handicap, avec la présence d'une classe UL. La subvention demandée s'élève à 15 000€.

Par conséquent, Madame le Maire propose au Conseil d'approuver la demande de subvention à la CAF par la commune de Cournonterral (modalités d'attribution de subventions - année 2026), annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et en avoir délibéré, APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

Magali ROUVIER



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Edith GUTIERREZ